

# Investissement immobilier non rentable

### Par nels, le 04/12/2010 à 13:18

#### Bonjour,

Je veux savoir si la vente d'une maison en état futur d'achèvement, à 150% de sa valeur réelle est légale? Le prix des loyers fixé par la loi robien peut- il être supérieur au prix du marché?

## Par fabienne034, le 04/12/2010 à 16:18

BONJOUR,

c'est légal mais l'acquéreur est lésé

pour tout savoir sur la vent immobilière allez en bas de page de/

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

## Par nels, le 08/12/2010 à 20:42

Merci pour votre réponse, je pense qu'elle concerne l'acquisition d'un bien. Je voulais savoir également si le loyer fixé par la loi robien peut être supérieur au prix du marché?